



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 10/10/2020

Le 10/10/2020 le syndicat de l'Association syndicale autorisée du Bois de Cise s'est réuni à 14h00 dans la salle de la bibliothèque de Saint Quentin La Motte sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Marie GEOFFROY conformément aux dispositions de l'article 17 de ses statuts.

Date de convocation : 28/09/2020

Syndics Présents Physiquement : Mme Gervaise ANDRÉ, M. Laurent CHOLET, M. Jean-Marie GEOFFROY ; Christophe VALLET

Syndic Présent en Vidéo: Mme Marijke BOGAERT

Syndic Excusés ayant donné pouvoir: Karel RIETVELD a donné son pouvoir à M. Laurent CHOLET et Pierre LABERTRANDE a donné son pouvoir à Christophe VALLET

Excusés :

Karel RIETVELD représenté par M. Laurent CHOLET

Pierre LABERTRANDE représenté par Christophe VALLET,

Absents : MM François MORVAN et Jeremy GOSSE

Invités Excusés : M. le Maire d'AULT, M. le Maire de SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE, M. Alexandre DESICY

Le président, M. Jean-Marie GEOFFROY, déclare la séance ouverte à 17h00.

La secrétaire de la séance est Mme Gervaise ANDRE

## 1. ELECTION DU BUREAU SYNDICAL (PRESIDENT, VICE PRESIDENT ET SECRETAIRE

### POSTE de PRESIDENT

M GEOFFROY a représenté sa candidature à ce poste , il n'y a pas d'autre candidat, les votes se sont déroulés à main levée

Candidat	Pour	Contre	Blanc
M. Jean-Marie GEOFFROY	7	0	0

**M. Jean-Marie GEOFFROY est élu à l'unanimité de 7 voix sur 7, Président de l'ASA.**

### POSTE DE VICE PRÉSIDENT

M Laurent CHOLET a représenté sa candidature à ce poste , il n'y a pas d'autre candidat, les votes se sont déroulés à main levée

Candidat	Pour	Contre	Blanc
M. Laurent CHOLET	7	0	0

**M. Laurent CHOLET est élu à l'unanimité de 7 voix sur 7, Vice Président de l'ASA.**

### POSTE DE SECRÉTAIRE



# Association Syndicale Autorisée du Bois de Cise

Mme Gervaise ANDRE a représenté sa candidature à ce poste , il n'y a pas d'autre candidat, les votes se sont déroulés à main levée

Candidat	Pour	Contre	Blanc
Mme Gervaise ANDRE	7	0	0

**Mme Gervaise ANDRE est élue à l'unanimité de 7 voix sur 7, Secrétaire de l'ASA**

## 2. REMPLACEMENT DE VINCENT COTE AU 1/11/2020

Vincent, compte tenu du développement de ses activités professionnelles ne peut plus continuer à travailler pour l'ASA en conséquence il demande de ne pas renouveler son contrat.

Rappel : Vincent avait été recruté en 2017 dans le cadre d'un contrat aidé d'un an pour une durée hebdomadaire de 20H par semaine. Il s'est avéré que cette durée hebdomadaire était suffisante pour l'entretien courant.

A la suite de décisions gouvernementales ce type de contrat aidé n'a plus été accordé et les 2 années suivantes nous avons décidé de poursuivre notre collaboration avec Vincent sous forme de contrat de travail normal mais cette fois à raison de 10H par semaine pour minimiser la charge financière. Cette durée réduite était suffisante l'hiver mais aux beaux jours nous lui demandions de travailler 5 heures supplémentaires par semaine de Mai à Juillet. Ces heures supplémentaires ont été possibles en 2019 mais pas cette année, Vincent ne disposant pas de disponibilités supplémentaires.

Le président s'était rapproché de la municipalité pensant que l'ASA n'était pas éligible aux contrats aidés. L'idée était de partager un employé avec la municipalité, l'ASA participant financièrement à hauteur des dépenses salariales actuelles et Monsieur le maire s'était montré favorable à cette idée. Mais il est apparu que les contrats aidés étaient de nouveaux ouverts pour aider les collectivités et les entreprises à la suite du confinement, repositionnant l'ASA dans la même situation qu'en 2017. Hors nous disposons du matériel nécessaire que nous avons renouvelé en 2017 et que dans ces conditions nous pouvons assurer nous-même l'ensemble des travaux d'entretien courants sans dépenses supplémentaires avec un volume horaire plus important que durant les deux dernières années.

Laurent CHOLET regrette que l'idée d'une convention entre L'ASA et la Mairie soit ainsi abandonnée ce qui aurait permis de bénéficier de davantage de moyens pour un coût réduit. M. GEOFFROY lui répond que l'objectif n'est pas de réduire les dépenses ce qui aurait pour conséquence d'affaiblir le sens de notre ASA, En effet quelle serait l'utilité de notre association syndicale si la municipalité peut prendre à sa charge des dépenses incombant jusqu'à présent à l'ASA. L'objectif que nous recherchions était de retrouver le même volume horaire qu'en 2017 pour un coût identique. Ce qui est aujourd'hui possible avec ces contrats aidés. La volonté de collaboration avec la municipalité demeure très importante, nous ne serons jamais aussi efficaces qu'en travaillant ensemble, comme par exemple pour la remise sur pied du panneau « Chelot » prévue dans les prochains jours.

C'est donc l'embauche d'un nouveau salarié pour une durée hebdomadaire de 20H semaine qui est proposé en délibération.

**L'autorisation d'embauche d'un salarié en contrat aidé à raison de 20h par semaine a été approuvée à la majorité de 5 voix pour et 2 voix contre.**

## 3. LOCATION D'UN LOCAL POUR STOCKER LES OUTILS ET LA MATÉRIEL

Actuellement c'est Vincent qui a la responsabilité du matériel qu'il entretient à son domicile, moyennant une



indemnité. A la fin de son contrat nous allons devoir trouver une solution de remplacement et nous pouvons envisager de louer un local ou un garage pour entreposer nos outils. D'autres pistes sont également à l'étude.

**L'autorisation de louer un local a été approuvée à la majorité de 5 voix pour et 2 voix contre.**

## 4. QUESTIONS DIVERSES

### REMISE EN ETAT DU PANNEAU « CHELOT » PLACE DE LA PIERRE QUI TOURNE

- Les profilés métalliques seront scellés à la place des anciens dans le courant de la semaine, un engin de la municipalité viendra retirer les anciens scellements. Et peu après l'engin viendra soulever le panneau à l'aide de sangles pour permettre de fixer le panneau par des tirefonds sur les profilés.

### POINT SUR LA TABLE D'ORIENTATION

Le sujet qu'il faut définir avant de reconstruire la table est de savoir s'il est possible de faire venir du public à l'endroit que nous avons envisagé – (Une vingtaine de mètres pus en retrait du bord de falaise) – car le sentier du littoral coupe désormais à travers champs bien avant cette zone et que déplacer la table près du sentier n'a plus de sens puisque la vision de la côte est considérablement réduite. Ce point a été évoqué avec M. Le maire qui doit se renseigner

### CAMPAGNE DE NETTOYAGE DU BOIS

L'assemblée syndicale se prononce pour renouveler une campagne de nettoyage. Une proposition de dates sera bientôt communiquée.

Les sujets ayant été épuisés la réunion s'est terminée à 15h30

Le Président  
Jean-Marie GEOFFROY.

La secrétaire  
Gervaise ANDRÉ